

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3778

présenté par
M. Breton

à l'amendement n° 2929 de M. Chiche

ARTICLE PREMIER

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de rester au droit actuel.